



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 10 janvier 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Denis Proulx
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Absence motivée : monsieur Jean-François Pelletier

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

001-01-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter le point suivant :

- Octroi de contrat – Aménagement – Poste de chloration – Projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – Section du chemin des Pionniers Est;

il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des 5 et 19 décembre 2016;
3. Avis de motion – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 – Dispense de lecture;
4. Adoption – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 500 000 \$ visant la réalisation de travaux de déblai et de remblai d'un terrain situé en bordure de la rue des Industries;
5. Approbation des prévisions budgétaires 2017 – Société d'habitation du Québec;
6. Mandat Lavery-Avocats – Offre de services professionnels en droit municipal;
7. Mandat – ASP Experts-Conseils – Honoraires professionnels – Appui technique - Terrain – Parc industriel ;
8. Mandat – Offre de services professionnels - WSP Canada inc. – Programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;
9. Demande de soumission – Travaux de déblai et remblai – Terrain – Parc Industriel;
10. Dépôt du rapport annuel 2016 – Comité consultatif d'urbanisme;
11. Nominations – Représentants de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation;
12. Radiation de comptes à recevoir (*Mauvaises créances*);



N° de résolution
ou annotation

13. Autorisation de renouvellement – Contrat d'assurance – Mutuelle des municipalités du Québec;
14. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 193 176.26 \$
15. Correspondances :

Ministère des Transports	Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
	Accord de principe – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Élaboration de plans et devis;
Servitech – Évaluateurs agréés	Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est obligatoire;
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	- Comptes rendus – visites de soutien; - Bibliothèque Jean-Paul-Bourque; - Bibliothèque Léon-Laberge;
Commentaires de citoyens	Fermeture – Patinoire L'Islet-sur-Mer;
16. Varia;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

002-01-2017

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 19 DÉCEMBRE 2016 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tels que rédigés, les procès-verbaux des séances tenues les 5 et 19 décembre 2016.

003-01-2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 – DISPENSE DE LECTURE :

Madame Dominique Gaudreau, donne avis que, lors d'une prochaine réunion, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

004-01-2017

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 500 000 \$ VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAI D'UN TERRAIN SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE DES INDUSTRIES :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 500 000 \$ visant la réalisation de travaux de déblai et de remblai d'un terrain situé en bordure de la rue des Industries.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a entamé la phase 1 de l'aménagement d'un parc industriel au Sud de l'autoroute Jean-Lesage en 2010;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet se doit d'effectuer des travaux de déblai et de remblai sur le lot 5 991 513 dans le but de permettre la construction d'un immeuble industriel;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de ce règlement, il y a lieu de contracter un emprunt au montant de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 19 décembre 2016;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de déblai et de remblai du terrain numéro de lot 5 991 513 situé en bordure de la rue des Industries au montant de 500 000 \$, le tout selon l'estimation préparée par *ASP Experts-Conseils* en date du 10 janvier 2017 laquelle est incluse au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de L'Islet, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

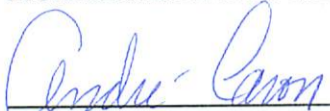
ARTICLE 6

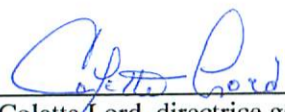
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET


André Caron, maire


Colette Lord, directrice générale et
secrétaire-trésorière

005-01-2017

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires présentées et approuvées par la *Société d'Habitation du Québec* et par l'*Office Municipal d'Habitation* de L'Islet doivent également faire l'objet d'acceptation par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions affichent, pour l'année 2017, des revenus de 254 006 \$ et des dépenses de 385 896 \$ laissant un déficit d'opération de l'ordre de 131 890 \$, lequel est absorbé dans une proportion de 118 701 \$ par la *Société d'Habitation du Québec* et 13 189 \$ par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires de l'*Office Municipal d'Habitation de L'Islet* et ainsi autoriser, en temps opportun, le paiement d'une somme de 13 189 \$ représentant la quote-part de la municipalité.

006-01-2017

**MANDAT LAVERY-AVOCATS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN
DROIT MUNICIPAL :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels en droit municipal déposée par l'étude *Lavery Avocats* et ainsi leur confirmer l'abonnement de la Municipalité de L'Islet à un « Service de première ligne ».

Il est de plus résolu d'accepter, pour un montant maximal de 1 200 \$ plus taxes et déboursés, les honoraires reliés à un tel mandat.

007-01-2017

**MANDAT – ASP EXPERTS-CONSEILS – HONORAIRES PROFESSIONNELS –
APPUI TECHNIQUE - TERRAIN – PARC INDUSTRIEL :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme *ASP Experts-Conseils* et ainsi confirmer le mandat de :

- préparer une estimation pour la réalisation des travaux reliés au déblai et remblai d'un terrain situé en bordure de la rue des Industries, et ce, pour la somme 600 \$ plus taxes;
- rédiger la description technique et le bordereau de soumission pour la réalisation desdits travaux;
- répondre aux questions soulevées par les soumissionnaires;



N° de résolution
ou annotation

008-01-2017

Il est de plus résolu d'accepter les honoraires variant de 65 \$ à 125 \$ l'heure plus taxes à lesquels s'ajoutent des frais de déplacement de 0.60 \$ le kilomètre et les frais réels de copies majorés de 10 %.

MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - WSP CANADA INC. – PROGRAMME DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 11 000 \$ plus taxes, les honoraires professionnels exigés par la firme *WSP Canada inc* pour la préparation de plans et devis requis pour :

- des travaux de reconstruction avec transition d'un ponceau aménagé sur le chemin Morin;
- la réalisation d'une transition sur un ponceau aménagé sur le chemin des Belles-Amours;
- le resurfacement en enrobé bitumineux sur une section du chemin Lamartine Est.

Il est de plus résolu de préciser que ces frais sont admissibles à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % dans le cadre du programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Enfin, il est résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même les sommes prévues au budget de l'année en cours.

009-01-2017

DEMANDE DE SOUMISSION – TRAVAUX DE DÉBLAI ET REMBLAI – TERRAIN – PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, selon les dispositions du Code municipal, la demande de soumission pour la réalisation de travaux de déblai et remblai sur un terrain situé en bordure de la *rue des Industries*, lequel terrain est destiné à la revente.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des activités tenues, au cours de l'année 2016, par le comité consultatif d'urbanisme.

010-01-2017

NOMINATIONS – REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur de nommer madame Dominique Gaudreau, messieurs Fernand Poitras et Denis Proulx au sein du conseil d'administration de l'*Office Municipal d'Habitation*, et ce, pour l'année 2017.

011-01-2017

RADIATION COMPTES À RECEVOIR (MAUVAISES CRÉANCES) :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'enregistrer à titre de mauvaises créances les factures suivantes :

# Facture	Descriptif	Montant	Intérêt	Total
131178	Location salle	57.49 \$	26.11 \$	83.60 \$
151027	Mutations immobilières	115.54 \$	23.70 \$	139.24 \$



N° de résolution
ou annotation

012-01-2017

**AUTORISATION DE RENOUELEMENT – CONTRAT D'ASSURANCE –
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, aux mêmes conditions, le contrat relié à la couverture d'assurance des biens, activités et services dispensés par la Municipalité de L'Islet pour l'année 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser, au montant de 83 952 \$, le paiement des frais reliés à une telle couverture.

013-01-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 6 janvier 2017 pour la somme de 193 176.26 \$.

014-01-2017

**OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT – POSTE DE CHLORATION – PROJET
DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTION DU
CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du *chemin des Pionniers Est*, la Municipalité de L'Islet a formulé des demandes de soumission pour l'aménagement d'un poste de chloration;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai prévu aux documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

Michel Gamache & Frères inc.	151 173.16 \$
Action Progex inc.	161 079.98 \$
Chabot Construction Ltée	169 987.33 \$
Construction Marc Bolduc inc.	170 967.83 \$
Excavations Bourgoin & Dickner inc.	171 686.42 \$
Construction B.M.L., div. de Sintra inc.	203 505.75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par la firme *SNC-Lavalin inc.* d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer, au montant de 151 173.16 \$ taxes incluses, à l'entreprise *Michel Gamache et Frères inc.* le contrat pour l'aménagement d'un poste de chloration requis dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du *chemin des Pionniers Est*.

Il est de plus résolu de préciser que l'octroi de ce contrat est conditionnel à la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU), à l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et par le *Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire* (MAMOT).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.



N° de résolution
ou annotation
015-01-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 10, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annulation

